



## KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue à la salle municipale,  
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,  
le lundi 4 décembre 2017, à 20 heures**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon

Présents : Madame Michelle Pageau et Messieurs Roger Gosselin, Michel Breton, Richard Dubois, James Allan et Carl Dubois.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2017-166**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance;
4. Calendrier 2018;
5. Dépôt d'un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant l'imposition de taxes pour l'année 2018;
6. Taux d'intérêt pour l'année 2018;
7. Fermeture du bureau municipal pendant les Fêtes;
8. Soumission pour le transport et la cueillette des matières recyclables;
9. Séance extraordinaire concernant le budget;
10. Nomination d'un élu au comité de suivi pour les éoliennes;
11. Renouvellement de notre adhésion au portail Québec municipal (service internet);
12. Offre de service SNC – Lavalin;
13. Offre de service SNC – Lavalin;
14. Offre de service Stéphane Roy Arpenteur-Géomètre;
15. Demande à la MRC des Appalaches d'entreprendre les modifications du schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer dans le périmètre d'urbanisation la partie du lot 4 913 737;
16. Demande de description technique par la firme Ecce Terra du lot 4 913 737 qui a fait l'objet d'une ordonnance d'exclusion de la zone agricole telle que stipulée au dossier STE-Q-217179-1605 du TAQ;
17. Décision pour l'engagement de M. Claude Pelletier à titre d'urbanisme;
18. Résolution Claude Pelletier – autorisation constats d'infraction;
19. Programme emploi d'été Canada 2018;
20. Étude de capacité hydraulique du sol pour l'installation d'une fosse septique pour l'église catholique de Kinnear's Mills;
21. Correspondance;
22. Comptes du mois;
23. Période de questions;
24. Divers;
25. Levée de la séance.



Procès-verbaux des séances du conseil municipal  
de Kinnear's Mills  
MRC des Appalaches (Québec)

**2017-167 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

**2017-168 CALENDRIER 2018**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Breton, appuyé par Monsieur Roger Gosselin et résolu unanimement :

Qu'à compter du mois de janvier 2018, les séances ordinaires mensuelles du conseil municipal se tiendront le premier lundi de chaque mois, à partir de 20 h;

Que pour le mois de janvier, la séance ordinaire mensuelle aura lieu le deuxième mardi du mois;

Que pour les mois de avril, juillet, septembre et octobre, les séances ordinaires mensuelles auront lieu le premier mardi du mois;

Que pour le mois d'août, la séance ordinaire mensuelle aura lieu le deuxième lundi du mois.

Qu'en cours d'année, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure différente de celle prévue au calendrier. Le conseil doit alors, avant la séance concernée, adopter une résolution, laquelle fera l'objet d'un avis public de la même manière que lorsque le calendrier a été établi.

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 :

- |               |              |
|---------------|--------------|
| • 9 janvier   | • 5 février  |
| • 5 mars      | • 3 avril    |
| • 7 mai       | • 4 juin     |
| • 3 juillet   | • 13 août    |
| • 4 septembre | • 2 octobre  |
| • 5 novembre  | • 3 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DE TAXES POUR L'ANNÉE 2018**

Monsieur Michel Breton dépose un avis de motion en vue de l'adoption, lors d'une séance subséquente, d'un règlement concernant l'imposition de taxes pour l'année 2018.

**2017-169 TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2018**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le taux d'intérêt annuel sur tout arriéré de taxes, tout compte de taxes échu et toute autre somme due à la municipalité depuis plus de trente (30) jours soit fixé à douze pour cent (12 %) pour l'année 2018.

**2017-170 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LES FÊTES**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer le bureau municipal pendant la période des fêtes, soit du 24 décembre 2017 au 4 janvier 2018 inclusivement.

**2017-171 SOUMISSION POUR LE TRANSPORT ET LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**L'ouverture des soumissions a eu lieu mardi le 27 novembre à 16 h 05. Deux entreprises ont soumissionné. Les prix sont avant taxes.**

**Les entreprises Sanifer inc. :**

<b>2018-2019 .....</b>	<b>12 963.90 \$</b>
<b>2018-2019-2020 .....</b>	<b>19 445.85 \$</b>
<b>2018-2019-2020-2021-2022 .....</b>	<b>32 910,00 \$</b>

**Services Sanitaires Denis Fortier inc. :**

<b>2018-2019 .....</b>	<b>15 573.72 \$</b>
<b>2018-2019-2020 .....</b>	<b>23 712.71 \$</b>
<b>2018-2019-2020-2021-2022 .....</b>	<b>39 544.20 \$</b>

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers de signer un contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables avec Les entreprises Sanifer inc. pour une durée de deux (2) ans. M. Paul Vachon, maire, et M<sup>me</sup> Claudette Perreault, directrice générale, sont mandatés pour signer ce contrat.**

**2017-172 SÉANCE EXTRAORDINAIRE CONCERNANT LE BUDGET**

Une séance extraordinaire concernant le budget de 2018 se tiendra le lundi 18 décembre 2017 à 20 h, à la salle municipale.

**2017-173 NOMINATION D'UN ÉLU AU COMITÉ DE SUIVI POUR LES ÉOLIENNES**

Il est proposé par Madame Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Richard Dubois soit nommé au comité de suivi pour les éoliennes. Il est à noter également que monsieur Lucien Trépanier poursuivra son implication au comité de suivi.

**2017-174 RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION AU PORTAIL QUÉBEC MUNICIPAL (SERVICE INTERNET)**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion au portail Québec Municipal (service internet) pour l'année 2018 au montant de 140 \$ plus taxes.



Procès-verbaux des séances du conseil municipal  
de Kinnear's Mills  
MRC des Appalaches (Québec)

**2017-175 OFFRE DE SERVICES SNC - LAVALIN**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme SNC-Lavalin inc. pour la préparation des documents pour soumission dans le cadre de travaux de pavage dans le chemin de Kinnear's Mills (segment # 12) et une intervention sur le ponceau dans la route 216 (segment # 11) en référence au RIRL-2016-491A – Année 1

Dans le cadre de ce mandat, SNC-Lavalin procèdera aux activités suivantes :

1. Rencontre de préparation, visite des lieux et prise de mesures.
2. Préparation des plans et devis pour soumission (description des travaux à réaliser et plan général de localisation).
3. Assistance durant l'appel d'offres incluant réponses aux questions, analyse de soumissions et recommandation quant au choix de l'entrepreneur (la municipalité transmettra toutes les soumissions à SNC-Lavalin par courrier).

Compte tenu de la nature variable des activités, la réalisation du mandat s'effectuera à taux horaire. Les taux applicables sont les suivants :

• Ingénieur senior	146,88 \$
• Technicien senior principal	117,30 \$
• Technicien senior	105,06 \$
• Dessinateur senior	69,36 \$
• Secrétariat	75,48 \$

Le coût de ce mandat est d'environ 8 000 \$ plus taxes.

**2017-176 OFFRE DE SERVICES SNC - LAVALIN**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme SNC-Lavalin inc. pour la préparation des documents pour soumission dans le cadre de travaux de voirie et de remplacement d'un ponceau dans le chemin de Kinnear's Mills (segment # 12) et une intervention sur le ponceau dans la route 216 (segment # 11) en référence au RIRL-2016-495A – Année 3

Dans le cadre de ce mandat, SNC-Lavalin procèdera aux activités suivantes :

1. Rencontre de préparation, visite des lieux et prise de mesures.
1. Préparation des plans et devis pour soumission (description des travaux à réaliser et plan général de localisation).
2. Assistance durant l'appel d'offres incluant réponses aux questions, analyse de soumissions et recommandation quant au choix de l'entrepreneur (la municipalité transmettra toutes les soumissions à SNC-Lavalin par courrier).

Compte tenu de la nature variable des activités, la réalisation du mandat s'effectuera à taux horaire. Les taux applicables sont les suivants :

• Ingénieur senior	146,88 \$
• Technicien senior principal	117,30 \$
• Technicien senior	105,06 \$
• Dessinateur senior	69,36 \$
• Secrétariat	75,48 \$

Le coût de ce mandat est d'environ 21 500 \$ plus taxes.

**2017-177 OFFRE DE SERVICES STEPHANE ROY ARPENTEUR-GEOMETRE**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Stephane Roy, Arpenteur-Géomètre pour d'éventuelles activités d'arpentage dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau routier RIRL-2016-495A.

Le projet est situé dans le segment no 11 (+/- 4 200 m l) de la route 216 et dans le segment no 12 (+/- 2 400 m l) du chemin de Kinnear's Mills.

Compte tenu de la nature variable des activités, la réalisation du mandat s'effectuera à taux horaire. Les taux applicables sont les suivants :

- |                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| • Arpenteur-géomètre sénior           | 125,00 \$ |
| • Technicien senior                   | 95,00 \$  |
| • Technicien senior travail de bureau | 85,06 \$  |
| • Équipement supplémentaire           | 15,00 \$  |

Le coût de ce mandat est d'environ 15 000 \$ plus taxes.

**2017-178 DEMANDE À LA MRC DES APPALACHES D'ENTREPRENDRE LES MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AFIN D'INTÉGRER DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION LA PARTIE DU LOT 4 913 737**

**Considérant** la décision du Tribunal administratif du Québec au dossier STE-Q-217179-1605 qui infirme la décision de la CPTAQ au dossier 407667;

**Considérant** que par cette décision du TAQ, il y a ordonnance d'exclusion de la zone agricole d'une superficie approximative de 7.7 hectares sur le lot 4 913 737;

**Considérant** que cette exclusion a pour objectif de permettre à la municipalité d'agrandir son périmètre d'urbanisation ;

**Considérant** que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation doit être préalablement intégré dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Appalaches

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Michel Breton et résolu unanimement ce qui suit, à savoir :

**Que** la municipalité de Kinnear's Mills demande à la MRC des Appalaches d'entreprendre les modifications du schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer dans le périmètre d'urbanisation la partie du lot 4 913 737 qui a fait l'objet d'une ordonnance d'exclusion de la zone agricole telle que stipulée au dossier STE-Q-217179-1605 du TAQ;

**Que** la municipalité de Kinnear's Mills demande à la MRC des Appalaches de débiter le processus de modification du schéma d'aménagement et de développement en janvier 2018 s'il n'a pas contestation de la décision du Tribunal administratif par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**2017-179 DEMANDE DE DESCRIPTION TECHNIQUE PAR LA FIRME ECCE TERRA DU LOT 4 913 737 QUI A FAIT L'OBJET D'UNE ORDONNANCE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE TELLE QUE STIPULÉE AU DOSSIER STE-Q-217179-1605 DU TAQ**



Procès-verbaux des séances du conseil municipal  
de Kinnear's Mills  
MRC des Appalaches (Québec)

**Considérant** la décision du Tribunal administratif du Québec au dossier STE-Q-217179-1605 qui infirme la décision de la CPTAQ au dossier 407667;

**Considérant** que par cette décision du TAQ, il y a ordonnance d'exclusion de la zone agricole d'une superficie approximative de 7,7 hectares sur le lot 4 913 737;

**Considérant** que cette exclusion a pour objectif de permettre à la municipalité d'agrandir son périmètre d'urbanisation ;

**Considérant** que cette exclusion est assujettie à la condition d'obtenir une description technique du lot visé;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la firme Ecce Terra à procéder à une description technique d'une superficie approximative de 7,7 hectares sur le lot 4 913 737 pour le dépôt au Greffe de la Commission.

**2017-180 DÉCISION POUR L'ENGAGEMENT DE M. CLAUDE PELLETIER À TITRE D'URBANISTE**

Proposé par Monsieur Richard Dubois et appuyé par Monsieur Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Kinnear's Mills engage M. Claude Pelletier à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la délivrance de permis et de certificat pour les dossiers qui lui seront confiés au taux horaire de 35 \$, plus taxes applicables et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**2017-181 RÉOLUTION CLAUDE PELLETIER – AUTORISATION CONSTATS D'INFRACTION**

ATTENDU l'embauche de Monsieur Claude Pelletier à titre d'inspecteur des bâtiments;

ATTENDU la nécessité pour un inspecteur des bâtiments d'être autorisé à exercer certains pouvoirs dans le cadre de ses fonctions;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Dubois et appuyé par Monsieur Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Kinnear's Mills autorise monsieur Claude Pelletier, inspecteur des bâtiments, à :

- Signer les permis et certificats;
- Entreprendre, au nom de la municipalité, des poursuites pénales contre tout contrevenant;
- Émettre des constats d'infraction pour toute contravention à tous les règlements d'urbanisme

**2017-182 PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2018**

Il est proposé par Madame Michelle Pageau, appuyé par Monsieur Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Claudette Perreault, dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018, pour 3 emplois comme moniteurs(trices) pour les camps de jour.



QUE M. Paul Vachon, maire et/ou Mme Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à présenter et signer tous les documents se référant à cette demande.

**2017-183**

**ÉTUDE DE CAPACITÉ HYDRAULIQUE DU SOL POUR L'INSTALLATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE POUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE KINNEAR'S MILLS**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture au montant de 725 \$ plus taxes pour l'étude de capacité hydraulique du sol pour l'installation d'une fosse septique pour l'église catholique de Kinnear's Mills.

**CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.  
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

**2017-184**

**COMPTES DU MOIS**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	12 600,23
C0006278	Comité des loisirs	3 396,10
C0006279	Richard Bisson	20 772,62
C0006280	Karine Pépin (patrimoine)	500,00
C0006281	Hydro-Québec (église)	50,01
C0006282	Régie intermunicipale de la région Thetford	918,29
C0006283	Soudure Jocelyn Nadeau	63,39
C0006284	Marc Prévost	522,00
C0006285	GDX Fournitures inc.	292,78
C0006286	Fonds d'information sur le territoire	4,00
C0006287	Gagnon équipements	52,83
C0006288	Imprimerie Gingras & Fils	431,16
C0006289	Pagéo enr.	2 118,69
C0006290	Grands Frères Grandes Sœurs Appalaches	100,00
C0006291	Hugues Grégoire (voirie)	10 459,35
C0006292	Fabrique SEPC – St-Jacques-de-Leeds (Brunch)	100,00
C0006293-296	Redevances éoliennes	720,08
C0006299	Agence du revenu du Canada DAS	1 498,21
C0006300	Ministère du revenu DAS	3 707,28
C0006301	Pro-Design enr.	16,10
C0006302	James G. Noonan	676,05
C0006303	Richard Bisson	120,72
C0006304	Caisses Desjardins région de Thetford	298,00
C0006305	Pagéo enr.	1 827,23
C0006306	Les Fondations Dumas	12 417,30
C0006307	Petite caisse	200,00
C0006308	Location d'outils Thetford	782,69
C0006309	Érablière La Fillionnière	30,00
C0006310	Percotec Environnement	833,57
P1700047	Services sanitaires Denis Fortier	212,70
P1700048	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68,93
P1700049	Mégaburo	405,61
P1700050	Entreprise Sanifer	2 238,25
P1700051	Numérique Technologies	27,31



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbaux des séances du conseil municipal  
de Kinnear's Mills  
MRC des Appalaches (Québec)

P1700052	Rona Inc.	179,59
P1700053	Rick MacRae	5 116,41
P1700054	Excavation Maggy inc.	1 094,35
P1700055	Vivaco groupe coopératif	128,46
P1700056	2861-7389 Québec Inc. (voirie)	10 383,67
L1700023	Hydro Québec	376,37
L1700024	Bell Canada	402,38
L1700025	Hydro Québec	427,68
	TOTAL	96 570,39

### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

### DIVERS

Madame Michelle Pageau nous informe que 41 personnes ont reçu le vaccin contre la grippe saisonnière lors de la clinique de vaccination pour les 60 ans et plus le 23 novembre dernier à la salle municipale de Kinnear's Mills.

Monsieur Carl Dubois nous informe de l'arrivée du Père Noël le 9 décembre prochain à 13 h au village de Kinnear's Mills.

Monsieur Carl Dubois nous informe qu'il y aura pratique de la chorale dans le gazebo du parc municipal le samedi 23 décembre de 10 h à midi. La population est invitée à venir les écouter.

### 2017-185 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 50.

Signé : Paul Vachon  
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault  
Claudette Perreault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : Paul Vachon  
Paul Vachon  
Maire

### CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de Kinnear's Mills dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Signé : Claudette Perreault  
Claudette Perreault  
Directrice générale / secrétaire-trésorière